

Règlement du concours photos

Concours ouvert **du 1er mars 2019 au 15 septembre 2019** organisé par l'association pour la sauvegarde du patrimoine d'Hurigny à l'occasion de ses 20 ans.

Concours photographique gratuit, réservé aux non professionnels sans distinction d'âge.

- Thème du concours **«Le patrimoine bâti d'Hurigny»**
- Pour participer envoyez 3 photographies maximum nommées succinctement avec indication du lieu de prise de vue et portant votre nom et adresse au verso. Formats 21 x 30 en couleur ou noir et blanc tirés sur papier glacé ou mat. Pour les photos numériques le fichier est également demandé pour une éventuelle projection lors de la remise des prix.
- Il est impératif de remplir le bulletin d'inscription, daté et signé.
- Vous acceptez que vos photos soient publiées sur le site de l'association pour la sauvegarde du patrimoine d'Hurigny.
- Toute personne présente, reconnaissable distinctement sur une ou plusieurs photographies ne pourra poursuivre l'association pour violation du droit à l'image.
- Envoyez le bulletin d'inscription et les photographies, sous enveloppe cartonnée et suffisamment affranchie, ou déposez-les à la mairie d'Hurigny 2980, route de Mâcon 71870 Hurigny au nom de l'association.
- Version numérique à envoyer impérativement à mairie.hurigny71@orange.fr
- 5 photographies gagnantes seront désignées par un jury composé de photographes semi-professionnels selon les critères de l'originalité et de la qualité technique de l'image.
- L'ensemble des photos sera exposé le dimanche 6 octobre à l'occasion de la fête des 20 ans au tinailleur du château d'Hurigny.
- 2 photographies dans la catégorie coups de cœur seront choisies par les visiteurs le dimanche 6 octobre à l'occasion de la fête des 20 ans
- Vous ne pourrez pas cumuler les lots si 2 de vos photographies sont classées parmi les meilleures dans l'une ou l'autre des catégories.
- Les participants pourront récupérer leurs photographies le jour de la fête. La remise des prix en liaison avec des produits du terroir aura lieu le jour même à 18h autour du verre de l'amitié. Les photographies non récupérées ce jour-là seront envoyées par courrier à condition que les participants aient joint à leur envoi une enveloppe suffisamment affranchie pour le retour. Ils pourront aussi les récupérer en mairie

www.hurigny.fr

Renseignements : 06 78 53 14 63 et 06 83 30 61 22